



changement de statut

Par **stessrza**, le **18/10/2024** à **16:51**

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous écris pour vous expliquer ma situation actuelle. Mon titre de séjour étudiant expire en novembre 2024. En attendant mon attestation de réussite car mon école mets du temps à le delivrer, dans une situation de dessillusion, je me suis réorientée vers une nouvelle école.

Récemment, on m'a proposé un cdd de 3 mois suivi d'un CDI.

Je me demande donc si je peux travailler avec mon titre de séjour étudiant et si, par la suite, je peux le modifier en salarié pour le CDI. J'ai également renouvelé mon titre de séjour étudiant ; dois-je poursuivre cette démarche ou l'interrompre ? Pourriez-vous m'orienter sur la marche à suivre et m'informer sur l'état de ma demande de nouveau titre de séjour ?

Merci d'avance pour votre aide.